



Assemblée Générale ARCIS – Mercredi 26 Juin 2019 Collège Professeur Dargent à Lyon 3

57 membres présents, 13 membres ayant transmis un pouvoir

7 invités dont Céline Fédou, représentant Canopé Auvergne Rhône-Alpes et Céline De Buttet responsable du PREAC Opéra/Expressions vocales

14 h 00 début de séance

Intervention de la DAAC

Maud Renaud (Déléguée académique adjointe aux arts et à la culture) :

Maud Renaud excuse Valérie Perrin (déléguée académique aux arts et à la culture) retenue à Paris pour une remise de prix.

Maud Renaud est heureuse d'avoir pu assister aux concerts, notamment aux innovations proposées par certains projets comme celui d' « Homo Circus ! » et remercie les enseignants pour leur engagement au service des élèves.

Concernant le soutien financier de la DAAC à Arcis sont accordées pour l'année 2019-2020 :

- Une subvention de 6000 euros pour le fonctionnement d'Arcis
- A titre exceptionnel, une subvention de 3000 euros pour les interventions du compositeur Julien Joubert auprès des élèves dans le cadre de sa création.

L'enveloppe des IMP pour l'année à venir n'est pas connue à ce jour.

Pour l'année scolaire 2018-2019, 42 IMP ont été allouées, ces IMP correspondant à une somme totale de 52 500 euros.

La DAAC s'inscrit aux côtés de Dominique Terry - IA-IPR dans le suivi du plan choral et l'action de la « rentrée en musique » qui impulse une dynamique auprès des publics scolaires.

Le travail réalisé cette année avec les chorales pourra être réinvesti à l'occasion de cette rentrée en musique. Dans cette perspective, le site de la DAAC a vocation à recueillir toutes les actions menées pour la « rentrée en musique » dans les établissements afin de les valoriser et de les recenser. Les établissements en REP + sont invités plus particulièrement à travailler le parrainage avec un artiste dans ce cadre.

Intervention de Dominique Terry, IA-IPR

Dominique Terry remercie la DAAC pour son soutien important tant au niveau d'Arcis que de la mise en place du plan choral.

La mise en place de ce dernier est partagée entre deux ministères (l'éducation nationale et la culture).

Dominique Terry rappelle que la DAAC participe financièrement et soutient aussi les actions sur le plan pédagogique. Il est de plus en plus nécessaire de travailler une articulation entre les disciplines culturelles pour rentrer dans le champ de l'EAC.

On ne fera jamais rien sans l'accompagnement et l'aval de la DAAC.

La mise en place du plan choral correspond à un vœu très fort de la rectrice qui souhaite un changement de culture. Le projet choral débute par la rentrée en musique. Ce moment doit impulser une dynamique et ne doit pas être quelque chose de pesant pour l'enseignant, il doit devenir un rituel qui marque le début de l'année, par des idées toutes simples. Il sert à inscrire l'identité de l'établissement, incitant les chefs d'établissements à être de plus en plus aux côtés des professeurs.

Pour augmenter la visibilité de notre discipline, il est important de publier sur le site de la DAAC toutes les actions entreprises au cours de l'année, et notamment « la rentrée en musique ». Pour ce faire, il convient de contacter Fabien Boulay, professeur d'éducation musicale et chant choral et également responsable informatique du site de la DAAC.

Le chant choral est maintenant un enseignement optionnel, ce qui est une avancée considérable pour notre discipline et qui donne une juste importance et une légitimité à tous les projets chorals que nous menons.

Des manifestations ponctuelles ont lieu, par exemple, lors de la fête de la musique, un atelier du collège Clémenceau se produisant devant le rectorat de Lyon, a été très remarqué.

Il en est de même pour les chorales qui sont sollicitées par les mairies ou d'autres structures...

On sort la musique de la classe. Il faut montrer ce que l'on fait réellement. Les élèves apprécient ces temps de mise en valeur, il faut donc penser à ces moments.

Pour les projets chorals de cette année, Dominique Terry a pu assister à quelques concerts Arcis.

Les prestations ont été encore meilleures que l'an dernier.

Elle note une évolution vers plus de transversalité entre les arts, avec des rôles donnés à des instrumentistes, des récitants, des circassiens, une meilleure qualité de la mise en espace.

La participation des professeurs comme instrumentistes ou chanteurs est un plus.

Des projets originaux tels que ceux ayant pour thème les migrants ou le cirque ont été montés cette année.

Ce qui plaît aux élèves, ce n'est pas forcément ce qu'ils écoutent. Ne pas hésiter à être « décalé ».

Cette année, 10 000 élèves ont chanté dans les chorales de l'académie dont plus de 4000 pour ARCIS. C'est une augmentation importante (8000 l'an dernier), que nous pouvons imputer au travail des professeurs.

Les dates de l'option facultative pour le BAC 2020, à priori les 25-26-27 mai 2020 (en 2^{ème} choix : 2-3-4 juin).

C'est la dernière année où des jurys seront convoqués pour cet examen.

Les options seront ensuite évaluées sous forme de contrôle continu.

Les lycées proposant l'option en 2019/2020 :

AIN : Bourg en Bresse, Ambérieu, Ferney Voltaire

LOIRE : Roanne (2), Montbrison, Saint-Etienne, Chazelles sur Lyon, Rive de Gier,

RHONE : Villefranche, Neuville, Lyon (St Expéry, Lumière, CSI, Jean-Baptiste de Lassalle, Les Chartreux, Les Lazaristes, Ste-Marie, Bellevue).

Fermeture : La Martinère Duchère, J. Perrin et Colbert.

La formation chorale pour Arcis :

- Une journée de formation avec Julien Joubert le 15 octobre pour les professeurs montant la création.
- Pour les autres professeurs montant un autre projet Arcis, une demi-journée sur le temps scolaire sera accordée pour la concertation
- 90 journées pour la participation de 30 professeurs sur les 3 jours du séminaire FNCS (dont équipe d'organisation : 8 personnes)

Le séminaire annuel de la FNCS aura lieu à Lyon les 25, 26, 27 mars 2020

La thématique du séminaire : la diversité des publics, la diversité des répertoires.

Rapport Activité 2018

1. Festival Choral 2018

84 établissements se sont associés en 22 groupes qui ont donné 28 concerts dans les trois départements de l'académie de Lyon. Plus de 3000 collégiens et lycéens ainsi que quelques écoliers ont été mobilisés sur un projet ambitieux tout au long de l'année et se sont produits dans une salle de spectacle dans des conditions proches des conditions professionnelles.

Cette année, 14 établissements scolaires (12 collèges et 2 lycées) ont adhéré dans le département de l'Ain, contre 13 l'an dernier et 11 en 2016. Trois concerts ont eu lieu dans une salle de l'Ain. Les chorales de deux collèges de l'Ain chantent avec des collèges du Rhône.

Dans la Loire, 11 collèges (contre 8 en 2017) ont formé quatre regroupements de chorales qui ont donné au total 6 représentations. Un collège de la Loire est associé aux collèges du Rhône.

Dans le Rhône, 58 collèges et une école ont formé 15 groupes et ont donné 19 représentations (18 collèges et 1 école primaire du département du Rhône et 39 collèges et un lycée dans la Métropole de Lyon).

Il y a eu 9 programmes musicaux différents :

- Disney,
- Construire le monde de demain,
- Un air de famille,
- Dames de chœur,
- Balavoine,
- Les métiers en chanson,
- Itinéraire bis,
- Une création : l'odyssée périple musical,
- Ça cartoon

Au total ces concerts ont mobilisé environ 12 000 spectateurs dans les lieux suivants : Ansolia (Anse), Espace culturel et musical (Bourg-de-Thizy), Espace Lumière (Balbigny), Théâtre de Bourg-en-Bresse, Espace Albert Camus (Bron), Espace Jean Gabin (Chaponnay), Le Toboggan (Décines-Charpieu), salle Daquin (La Ricamarie), Espace Vaugelas (Meximieux), L'odyssée (Pusignan), Lycée Etienne Mimard (Saint-Etienne), Hall des fêtes (Saint-Fons), salle Greyzolon Duluth (Saint-Germain-Laval), salle Gérard Clavelloux (Saint-Romain-le-Puy), Théâtre de Vénissieux, Théâtre de Villefranche-sur-Saône, Espace Tonkin (Villeurbanne), Théâtre Astrée (Villeurbanne).

2. Matériel

Un matériel de sonorisation appartenant à Arcis (ampli, enceintes, piano numérique, micros) est disponible pour les journées de répétitions collectives. Il est stocké au collège Hector Berlioz à Communay.

Nous avons quelques accessoires, rassemblés également au collège Hector Berlioz et dont l'inventaire avec photos sera mis à jour avec les ceux achetés ou confectionnés cette année.

Nous gardons en archives tout le matériel artistique de l'ensemble des projets de l'année : partitions, play-back de travail, éventuellement éléments de mise en espace.

Le site de la FNCS permet également d'avoir une visibilité sur les projets montés dans les autres académies.

Il faut consulter directement le site **fncs.fr**.

3. Le fonctionnement de l'association

Le poste de Marion Joly a été maintenu à 75 % cette année (présente tous les jours à Canopé sauf le mercredi). Il a été renouvelé dans les mêmes conditions pour l'année 2018/2019.

Evelyne Gerin et Jérôme Chassagneux ont accompagné Marion sur l'ensemble des dossiers, notamment pour l'aspect artistique, et l'accompagnement de tous les concerts. Pour chaque concert, le professeur coordonnateur du groupe fait le lien entre ses collègues et Arcis, pour ce qui concerne la mise en œuvre administrative et pratique du spectacle. Un ou plusieurs professeurs de ce groupe assurent enfin la mise en œuvre artistique, l'écriture des arrangements vocaux et la direction musicale du projet qui peuvent être partagés.

4. Les points de vigilance

Attention au respect de la jauge des places de spectateurs : quand nous faisons imprimer la billetterie nous tenons compte de cette contrainte. Il ne faut pas indiquer aux parents que des places seront en vente sur place lorsque toutes les places imprimées et remises au coordonnateur ont été vendues.

Toute personne qui travaille pour Arcis doit avoir signé un contrat et un accord financier.

Toute personne qui monte sur scène doit avoir signé un droit à l'image (élèves, musiciens, solistes professionnels...). Le coordonnateur de groupe garde les droits à l'image de l'ensemble des participants au spectacle pour une durée de 10 années.

Un certain nombre de dépenses doivent être budgétées avant le travail d'arrangement des partitions : coût de solistes professionnels, besoin techniques (dispositif particulier). Toutes les autres dépenses doivent impérativement être budgétées avant janvier, y compris les repas des techniciens ou musiciens.

Vote du bilan moral 2018 :

Adopté à l'unanimité

BILAN FINANCIER 2018

1. Contexte

L'exercice, objet du présent rapport s'est étalé sur une durée de 12 mois, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 au même titre que l'exercice précédent.

Les tableaux de synthèse présentés en annexe de ce compte-rendu sont les suivants :

- Compte de Résultat : présentant l'ensemble des charges et des produits de l'exercice
- Bilan : donnant une vision patrimoniale de l'association depuis son lancement.

L'ensemble des opérations financières sont enregistrées dans un journal comptable, consultable sur demande par tout adhérent.

2. Le point sur la situation générale

En 2018, le résultat est positif de 7 716 €.

Le compte de Résultat

Les résultats globalisés des concerts de 2018 ressortent négatifs de - 6 600 € pour 28 concerts.

Ces résultats correspondent aux décomptes donnés au coordonnateur et qui reprennent uniquement :

- les recettes des entrées des concerts et des programmes
- au niveau des charges : les musiciens, la technique, la location de salle, la SACEM, la billetterie, les programmes, les secouristes et la sécurité.

A ce résultat des concerts s'ajoutent les subventions et les cotisations des adhérents. On déduit les frais de transport de la Loire et de l'Ain et les charges générales de l'association pour arriver au résultat net de 7 716 €.

Le nombre d'adhérents a augmenté de façon importante, passant de 68 en 2017 à 84 en 2018.

L'organisation des concerts telle qu'elle a été faite sur cet exercice permet d'arriver à un équilibre financier satisfaisant.

➤ Les Produits

Le nombre de concerts produits étant passé de 21 à 28, les produits des concerts ont augmenté (77 107 € contre 62 629 € en 2017). De même que les cotisations des adhérents (8 400 € contre 6 800 € en 2018).

Les subventions ont baissé (17 326 € contre 28 260 € en 2017). Le département de la Loire a diminué sa subvention de 1 000 €. La DAAC a participé à hauteur de 7 000 €. La Métropole n'a pas versé de subvention en 2018 et a décalé sa subvention sur 2019.

➤ Les Charges

Les charges d'un total de 95 409 € ont augmenté de 9 697 € et sont liées à l'augmentation du nombre de concerts. Aucune hausse particulière n'est à signaler.

L'association a aidé chaque collègue de l'Ain à hauteur de 150 € pour participer aux frais de transport des répétitions communes, aide qui dépend des finances de l'association et n'est pas accordée systématiquement.

Les frais de transport des collèges de la Loire ont été intégralement pris en charge par Arcis.

Le bilan : La trésorerie d'ARCIS reste solide avec 111 306 € à fin décembre 2018 (Compte de dépôt : 72 138 € et compte sur livret : 39 168 €). Elle constitue une réserve pour les exercices à venir et permettrait de faire face aux dépenses pour une année.

Marion JOLY Trésorière d'ARCIS

Vote du bilan financier 2018 :

Adopté à l'unanimité

Vote du bureau

Chaque année le bureau peut être renouvelé :

Se représentent :

Christine Chapus, Présidente,

Marion Joly, trésorière,

Jérôme Chassagneux, trésorier adjoint,

Evelyne Gerin, secrétaire,

Cécile Baldassarre,

Ronan Beuchet,

Anne Joriot,

Caroline Ondet

Ces membres du bureau sont élus à l'unanimité

Etat des lieux des concerts 2019

36 concerts, 102 établissements formant 27 regroupements, plus de 4000 collégiens. Hausse de 23% du nombre de groupes (à la suite d'une hausse de 30% l'an dernier), soit près de 60% de groupes en plus depuis 2 ans. Hausse de 28% du nombre de concerts par rapport à l'an dernier.

Les établissements de l'Ain sont restés stables cette année avec 13 collèges et un lycée. 3 concerts ont eu lieu : un au théâtre de Bourg-en-Bresse et deux à l'espace Vaugelas de Meximieux.

Dans la Loire, les adhésions ont considérablement augmenté avec 24 établissements scolaires : le nombre de collèges inscrits dans Arcis est passé de 11 à 19. Cinq écoles primaires ont rejoint 2 des 7 regroupements de ce département, dans le cadre de la liaison CM2-6°. Ils ont donné au total 11 représentations, soit plus du double de l'an dernier.

Dans le Rhône, 62 collèges, un lycée et une école ont adhéré et ont réalisé 19 concerts dans des salles du département ou de la Métropole.

Il y a eu 13 programmes musicaux différents (Le monde de demain, Au feel des saisons, Une autre voie, Homo Circus !, Le rêve, Jeux de mots-jeux de scènes, Un tour du monde en chansons, Rhapsody en AmériqueS, Loin l'Ouest, Danse en chœur, D'ici ou d'ailleurs, Noir et Blanc, Ouvrons nos chœurs).

Nous noterons que deux projets particuliers ont été montés cette année :

- Homo Circus ! création d'Emmanuel Touchard à laquelle nous avons pu avoir accès via la FNCS, monté par 5 groupes. Un travail inter-disciplinaire chant choral et arts du cirque a été mené. Une formation des professeurs sur les arts du cirque, spécifique à ce projet a été organisée au PAF en novembre sur 2 jours, grâce à la DAAC.
- Fahro Loin l'Ouest, une adaptation pour chant choral d'un album d'artistes du Rhône en collaboration avec les 2 musiciens auteurs-compositeurs-interprètes qui ont travaillé avec les élèves.

Nous remercions tous les collègues pour leur investissement dans les projets et ceux qui ont donné de leur temps pour venir soutenir les autres groupes au moment de leurs concerts.

Nous rappelons que deux projets d'envergure sont menés par l'association pour l'an prochain :

- La commande d'une création auprès du compositeur Julien Joubert : un opéra pour chœur d'adolescent sur le thème du cinéma et du handicap, de la différence. 32 collègues se sont déjà prononcé pour monter ce projet l'an prochain.
- L'organisation du séminaire national de la FNCS du 25 au 27 mars 2020 : accueil d'une centaine de professeurs d'éducation musicale et chant choral et d'inspecteurs des associations académiques de toute la France. Présentations de créations, ateliers de pratique artistique, tables rondes, AG de la FNCS avec intervention de l'Inspecteur Général de musique.

Organisation des concerts 2019 :

Le Département du Rhône, la Métropole, le Département de l'Ain et le Crédit Mutuel se sont déplacé sur plusieurs concerts cette année : c'est une bonne chose qui permet à Arcis de devenir visible pour les demandes de subvention.

Les nouveaux collègues ont été très performants au niveau de l'organisation et de la qualité des concerts. Au niveau de l'organisation, il ne faut pas hésiter à appeler : on se comprend mieux par téléphone.

Matériel Arcis : une enceinte de la sono a reçu un choc visible. Elle fonctionne toujours néanmoins.

Aide aux concerts : merci pour l'aide apportée lors des concerts. Cela a bien fonctionné avec une mobilisation massive des collègues, même si l'organisation a pris du temps. Plusieurs collègues sont venus plusieurs fois ou ont accepté de faire des déplacements conséquents quand nous étions en manque de personnes. Quelques annulations de dernière minute ont été délicates à gérer pour l'accueil du public, surtout avec les modifications des exigences des salles en la matière.

Au niveau des ventes de programmes, nous avons fait le choix de les faire effectuer plus souvent par des élèves pour moins solliciter les professeurs : cela a parfois fonctionné, mais globalement moins de programmes ont été vendus.

gestion billetterie :

L'importance des jauges dans la vente des places a bien été prise en compte cette année, c'est un travail important du coordonnateur. Cela suppose une communication étroite sur la répartition des places entre collègues.

Les chèques sont à faire à l'ordre d'Arcis et non du collège, sans rature.

Les pré-ventes sont primordiales. Il est possible d'arrêter tôt la billetterie (une semaine avant).

Il est également possible d'envisager une prise en charge du paiement de quelques places ou d'une partie du prix des places par le collège ou le foyer.

Création

Financements de la partie création : 12 000 € : apports de la DAAC en 2018 (2000 €) et FNCS-SACEM (4000 €), demande en cours auprès de Canopé (volet national création) et de la DRAC.

Cette somme correspond à 3000 euros pour Julien Joubert (composition), 2000 euros pour Gaël Lépingle (écriture du livret), 4000 euros de charges sociales et Agessa et 3000 euros de frais d'édition.

Des interventions du compositeur auprès des élèves sont prévues. Les groupes préinscrits seront retenus en priorité. Canopé finance aux 2/3 ces interventions. La DAAC prendra en charge 3000 euros.

Nous remercions ces partenaires importants qui nous permettent de favoriser les créations et nous saluons la présence de Madame Fédou représentant Canopé à notre assemblée générale.

Les dates d'intervention du compositeur : du 27 au 31/01 et du 10 au 14/02/2020

Le choix des jours pour chaque groupe ne pourra être défini qu'en concertation avec Arcis.

Intervention Christophe GUILBAUD :

- 1) Il constate une charge énorme de travail pour le coordonnateur et le chef de chœur.
- 2) Le coût des transports dépasse la participation prise en charge par La Métropole qui est plafonnée à 2 fois 225,00 euros.
Dominique Terry note l'éventualité de revoir cela avec La Métropole et Le Département du Rhône
- 3) Le coût des salles de spectacle est de plus en plus important, cette augmentation inquiète sur la capacité d'Arcis à financer ces lieux dans la durée.

Année 2019-2020
1. Réservation des salles pour la réalisation des projets 2020 :**Département de l'Ain :**

- Espace Vaugelas à Meximieux : 18 et 19 mai 2020
- Théâtre de Bourg-en-Bresse : 2 juin 2020

Département du Rhône :

- L'Odyssée à Pusignan : 12 mai
- Théâtre de Villefranche : jeudi 28 et vendredi 29 mai 2020
- Auditorium Espace Albert Camus à Bron : 29 mai 2020, une autre date en suspens à valider
- Espace Jean Gabin à Chaponnay : 4 jours du 2 au 5 juin
- Salle Ansolia à Anse : jeudi 4 juin 2020.
- Le Toboggan à Décines : 8, 9, 10 juin.
- Théâtre Astrée à Villeurbanne : 17, 18 et 19 juin 2020

2. Présentation des projets Musicaux 2020

Projet Florence BEL MUCCHIELLI

Le « Temps » : mélange de styles.

Projet Christophe GUILBAUD

« Chansons à la mode »

13 chansons modales !

Présentation par Julien Joubert de la création pour l'académie de Lyon : « Les films du jeudi »

3. Réunion de rentrée

La réunion de rentrée est fixée au **mercredi 4 septembre après-midi - collège Dargent Lyon 3è**. Un courrier sera adressé dans tous les établissements fin août, ainsi que sur la boîte académique de tous les adhérents Arcis 2018/2019.

Intervention de la présidente

Christine Chapus a assisté à 13 concerts cette année dans l'Ain, la Loire et le Rhône. Elle n'a pas pu assister à davantage de concerts et s'en excuse auprès des professeurs concernés.

Elle remercie tous les collègues pour leur investissement et pour la grande qualité des spectacles.

Elle se réjouit du nombre de collègues qui monteront la création de Julien Joubert l'an prochain.

Fin de séance à 17 h 15

Cocktail offert à l'issue de la séance